

MODALITÉS PRATIQUES

Adresse du dojo :

Collège du Sartay, Rue Pierre Henvard 62 à 4053 Embourg.

Horaires :

Cours adultes : les mardi et mercredi de 19h00 à 20h00

Cours enfants (jusqu'à 14 ans) le mercredi de 18h00 à 18h50

Les cours sont suspendus durant les congés scolaires officiels (Toussaint, Noël Carnaval, Pâques et congés d'été).

Rem. : La présence des pratiquants au cours adultes est demandée (même souhaitée) un quart d'heure avant le début de chaque cours afin de disposer ensemble les tatamis.

Cotisation mensuelle : Adultes : 30 euros // mineur d'âge : 20 euros

Périodicité : 10 mensualités (paiement obligatoire par virement ou domiciliation bancaire)

Réduction : S'il y a plus d'un membre inscrit de la même famille (sauf cas particulier, s'entend d'un même ménage), une réduction de 10% sur le montant total est octroyé :

5 €

*Ex : 1 adulte + 1 enfant → 30 € + 20 € = 50 € - (50 € * 10%) = 45 €*

Rem. : La cotisation est payable pour le cinq de chaque mois. Elle ne pourra être divisible ou éventuellement reversée dans son entièreté que sur présentation d'un certificat médical attestant de l'inaptitude temporaire à la pratique de l'aïkido.

Assurance annuelle : Adultes : 40 euros // mineur d'âge : 30 euros

L'assurance est obligatoire. Elle est annuelle et indivisible. Le règlement de celle-ci doit se faire au plus tôt lors du 3ème cours après inscription.

Les cotisations et assurance peuvent être indexées chaque année. Ces modifications vous seront toujours communiquées en temps utile.

Équipement nécessaire à la pratique de l'aïkido : Kimono blanc, zories (sandales), boken et jo (pour les adultes), hakama (pour les ceintures noires).

Organisation sportive et administrative : Le passage des kyu tests jusqu'au 3ème kyu inclus sera désormais assuré par les assistants désignés par Thierry Body. Actuellement, il s'agit de Pierre et Florent BERMUDEZ.

Thierry Body continuera d'assurer le passage des grades à partir du 2ème kyu.

Un règlement d'ordre intérieur a été établi par Thierry Body. Il reprendra notamment l'étiquette à respecter au dojo, la mise en ordre des cotisations et assurance pour chacun des pratiquants, la remise d'un certificat d'aptitude à la pratique de l'aïkido, etc. ...

Coordonnées du club :

Site Internet : www.kenma.eu

E-mail: kenmadojo@gmail.com

N° de GSM : 0474/36 95 63

Compte bancaire ouvert au nom du Kenma : BE51 0682 4553 9662